

FORMATITES POUR DEPART DEFINITIF

1) Attendre les attestations de fin de mission et de non-imposition délivrées par l'AEFF pour les expatriés et les résidents

2) Demander 1 quitus au propriétaire qu'il aura pris soin de légaliser

3) Demander début juin 2 quitus RADEM : 1 pour l'eau et 1 pour l'électricité

4) 2 photos d'identités / Adulte

5) 4 timbres fiscaux à 20 dirhams

6) Quitus fiscal

- Se rendre à l'Hôtel des impôts derrière la Sécurité Nationale demander 1 formulaire 4168 par personne déclarée travaillant au Maroc
- Le remplir et légaliser la signature chez le caïd d'Arrondissement, en même temps que les documents suivants :

i. 2 photocopies des attestations de fin de mission et de non-imposition

ii. 2 photocopies de la carte orange de la voiture

iii. 2 photocopies des 2 quitus RADEM

iv. 5 photocopies de chaque carte de séjour

v. 2 photocopies de quitus du propriétaire

vi. 2 photocopies du ~~livret~~ de famille

- Si le conjoint n'a reçu aucun traitement au Maroc, faire légaliser 1 attestation sur l'honneur

- Fournir à la division des impôts toujours derrière la sûreté nationale

i. Le formulaire 4168 rempli et légalisé

ii. La photocopie de la carte de séjour

iii. La photocopie de l'attestation d'imposition en France de fin de mission

iv. Une attestation manuscrite des dates prévues pour le départ du Maroc

v. Le quitus du propriétaire légalisé

On vous remettra un récépissé de dépôt.

Avec celui-ci, aller à côté, on vous remettra 1 quitus fiscal. Vérifier qu'il porte bien la mention : **départ définitif et 2 cachets administratifs.**

Attention ne jamais se départir de cet original que vous devez remettre à votre déménageur. En faire faire 3 photocopies légalisées.

7) Si vous avez passé un permis au Maroc, aller demander 1 certificat d'authenticité au service des cartes grises près du stade d'honneur

8) Demander 1 attestation de bonus à l'assurance pour récupérer les années bonus Maroc

9) Certificat de changement de Résidence :

Pour obtenir le certificat, s'adresser au commissariat de votre arrondissement

Pièces à fournir :

- Photocopie de l'attestation de demande de résiliation du contrat RADEM (Eau + Electricité)

- Photocopie de l'attestation de fin de mission

M. K.

5/10/11

- Photocopie de la carte de séjour
- Photocopie du Quitus Fiscal
- 2 Photos d'identité
- 2 Timbres Fiscaux de 20 dirhams par adulte

10) 2 photocopies du certificat de changement de résidence à légaliser

11) La voiture

EL YALAOUI

*Direction de la Sécurité
des Transports Routiers
Rabat - Inst. H.
B.P. 6302*

Si vous avez importé une voiture en plaques WW, écrivez au Ministère des Transports, Service des cartes grises : M. ALAMI à Rabat-Agdal (Tél : 037 77 45 14) une lettre manuscrite annonçant votre départ définitif. Vous conservez la carte orange pour partir en France les plaques jaunes. Après l'établissement de nouvelles cartes grises en France, vous renvoyez par courrier la carte orange au MAROC.

Attention ! Si la personne propriétaire du véhicule n'est pas présente lors de la récupération de sa carte grise, on peut vous demander l'procuration légalisée. M. ALAMI échangera la carte orange contre la carte grise originale.

12) Ecrire au consulat, demander la radiation, y joindre les cartes consulaires pour obtenir une Attestation de Résidence et 1 certificat de radiation

13) Payer le Téléphone et la RADEM. Demander 1 quitus définitif

14) Fermer le compte bancaire

15) *Demande 1 quitus pour chacun des enfants*

15) Donner 1 exemplaire du certificat de changement de Résidence à la Sécurité Nationale « service des étrangers »

16) Au passage à la douane, faire tamponner les fiches vertes et blanches d'importation temporaire.

OUF ! VOUS AVEZ TERMINE !

Pour le dossier déménagement

Il vous faudra fournir

- a) Quitus Fiscal (original + 1 photocopie certifiée conforme)
- b) Certificat de changement de Résidence (4 exemplaires)
- c) Attestation de radiation consulaire (facultatif)
- d) Photocopie du Passeport
- e) Inventaire chiffré pour assurance (2 exemplaires)